



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/131

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne afin de bénéficier des subventions liées à la fréquentation des accueils de loisirs extrascolaires

Séance du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 mai 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 9
Absent : 1

* Arrivé à 18h37 au cours de la présentation du point n°1

** Arrivé à 18h39 au cours de la présentation du point n°1

*** Représentée par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 18h42 au cours de la présentation du point n°1

**** Arrivé à 18h53 au cours de la présentation du point n°1

***** Arrivée à 19h16 au cours de la présentation du point n°1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi****, Valérie Marion****, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebik***, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni*, José Peres**, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Josiane Berrebi à Gilles Melin, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Séverin Yapo à Sémira Le Querec, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémy Kawouk à Siegfried Van Waerbeke Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Claude Stillen

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 mai 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/131

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne afin de bénéficier des subventions liées à la fréquentation des accueils de loisirs extrascolaires

Enfance

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Serge MERCIÉCA, Adjoint au Maire chargé de l'Education et des Activités périscolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 15 mai 2024,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

CONSIDERANT que la ville organise des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires définis dans le Code de l'Action Sociale et des Familles et selon les nouvelles dispositions induites par le Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018,

CONSIDERANT la convention d'objectifs et de financement n°3456-28620-2 de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne conduisant au versement de la subvention dite « Prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire »,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n°3456-28620-2 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne afin de bénéficier de la subvention dite « Prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire », basée sur l'unité de compte retenue selon les modalités de calcul détaillées dans la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°3456-28620-2 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et tous les documents subséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 31 MAI 2024

Publié le : 31 MAI 2024

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.



2024/

10/05/2024

10/05/2024